

Nouvelle pour le jour de la fête des mères

TABLIER BLANC

par H.-A. Doulliac

— Ce que me rappelle ce tablier de femme de chambre? dit le professeur Bernon avec une ombre de mélancolie, c'est une des plus profondes émotions de ma vie.

J'avais été élevé par une mère veuve, mais sans faiblesse, qui avait pris le gouvernement de la main paternelle et avait dirigé notre pauvre baraque au milieu des feuilles, de façon à l'emporter au port, c'est-à-dire à mon doctorat, objet de son ambition et de la mienne.

Pour un arriver là, il avait fallu trimer dur tous les deux, ne priver de tous plaisirs et se serrer parfois le ventre; mais j'aurais eu mauvaise grâce à ne plaindre, bien que la jeunesse fût sujette aux fringales de toutes les manières, car ma mère me donnait l'exemple.

Elle descendait, par les femmes, d'une de ces vaillantes émigrées qui, payant de leur personne, avaient tenu tête à l'adversité et elle ne devait pas faillir à ses origines.

Jeune encore quand elle avait été frappée par le deuil et la ruine, elle avait renoncé à toute coquetterie, rompu toutes relations pour se consacrer exclusivement à son fils, à son éducation; à son avenir, lutant, peinant sans relâche, palissant sur des travaux de copiste, se pliant aux plus grossières besognes pour économiser une servante, mais sans perdre jamais son air de dignité qui floignait toute familiarité et en imposait à tout le monde, à commencer par moi.

Je la vois encore avec ses bandeaux bien lissés, sa robe de mérinos dont la coupe ne changeait guère plus que la couleur et son tablier de soie noire, sa seule élégance, affirmation de son rang. Ce sa caste, et que, même dans le mystère de sa cuisine, elle n'eût jamais consenti à troquer contre un vulgaire tablier bleu.

Ses traits rigides reflétaient son caractère, incarnation de devoir dans toute son austérité, où j'eus souhaité parfois plus de douceur et d'abandon.

Mais elle était de cette vieille école hiérarchique qui considérait le respect comme la clef de voûte de la famille et de l'Etat; elle n'admettait pas certaines privautés de manières et de langage; je ne la tutoyais pas et ne l'embrassais que matin et soir, sans aucune de ces effusions tendres, de ces câlineries puériles qui essent tempéré un peu cette existence spartiate. Bref, elle me soignait admirablement, mais elle ne me dorlotait pas.

— Une mère ne doit pas être la servante de ses enfants, déclarait-elle nettement devant certaines abdications maternelles.

Je me la tenais pour dit.

Le matin, avant de partir au collège, je cirais mes souliers, je brotais mes habits, je faisais mon lit; et le soir, en rentrant, je devais monter le charbon, ce qui humiliait fort ma jeune vanité.

Avec les années, j'appréciais de moins en moins ce régime; mais je ne m'en portais pas plus mal et mes ardeurs refoulées profitaient à mes études; je travaillais avec rage, faute de mieux... Ce qui ne m'empêchait pas d'envier tout bas les camarades plus favorisés qui pouvaient émailler les cours d'examen de séances à Bullier ou ailleurs.

Ma mère m'octroyait généralement une même pièce blanche de temps en temps.

Si elle eût entendu son fils lui demander un louis, elle lui eût prêté l'échafaud.

Au reste, je n'ai jamais eu la folle témérité de réclamer contre ce régime sévère; mais je lui en voulais un peu de notre maigre budget, je souffrais de nos propres sacrifices.

Étaient-ils si grands, après tout? me disais-je. Elle aimait peu le monde, la toilette, le théâtre; c'était peut-être son plaisir de se confiner dans son rôle de ménagère étroite et timorée, tandis que pour un garçon de mon âge, à l'esprit large, aux idées et à la main couvertes, c'était un véritable supplice!

De là à me considérer comme une victime...

— Impossible, madame, monsieur me le défend!

— Ma femme de chambre?

— Monsieur!

J'ouvris la bouche pour protester; quelque chose m'arrêta, qui, cette fois, n'était pas de la fausse honte et, à la fin de la visite, au lieu de me berner à ouvrir la porte de mon cabinet, je reconduisis ma jolie cliente au milieu du couloir et je restai caché dans l'embrasure.

Ma mère venait d'apparaître, en TABLIER BLANC.

— Vous savez, dit gentiment la petite comtesse, j'ai fait votre éloge à votre maître, vous aures un bon point.

Ma mère ne sourcilla pas; mais, la porte refermée, elle me vit devant elle, si bouleversé, ému que je ne pouvais parler.

Plus que son long dévouement, ses sacrifices de chaque jour, cette humiliation volontaire me donnait la mesure de sa tendresse...

Pour moi, elle avait fait litière de ses fiertés et nulle abdicaton ne devait lui être plus sensible.

Aussi, attendri jusqu'aux larmes, je pris le coin de l'humble tablier et le baisai en murmurant:

— Pardonn, maman!

Jusqu'à-là, je l'avais toujours appelée: « Ma mère ».

Elle comprit sans doute ce qui se passait en moi.

— Tu ne croyais donc pas que je t'aimais? dit-elle avec un léger reproche.

Et je répondis avec conviction:

— Pas tant que cela!

H.-A. DOULLIAC.

L'assemblée générale de la Fédération internationale de la soie

Paris, 24 mai. — Les travaux de la Fédération internationale de la soie se sont terminés ce matin. Les délégués ont pris connaissance d'une communication pour la Commission internationale des expositions et des foires. Ils se sont prononcés en faveur d'une réglementation. Celle-ci devrait avoir pour objet de limiter le nombre des foires internationales à une ou deux par pays et d'en arrêter les dates, de telle manière que ces manifestations n'aient pas lieu simultanément, afin d'en faciliter la visite par les acheteurs.

La Fédération internationale de la soie, en rappelant les vœux rudement émis au sujet de l'annulation de la soie artificielle, a enregistré les mesures prises ou envisagées dans divers pays, notamment en Allemagne et en France, et a renouvelé son désir de voir résoudre au plus tôt cette question, de telle manière que toute fraude ou toute confusion puisse être évitée.

L'assemblée générale de la Fédération internationale de la soie a été éclose par un déjeuner au cours duquel divers orateurs ont exprimé leur satisfaction des résultats obtenus et engagé les délégués à persévérer dans leur action en maintenant l'unité de vues indispensable au succès.

LE SOLDAT QUI S'ÉTAIT ENFUI EN AVION EST RETROUVÉ

Château-Chinon, 24 mai. — Cornélius Bouis, le jeune mécanicien du 5^e C. O. A., qui, pour se soustraire à une comparution devant le tribunal correctionnel, s'était envolé en avion du camp d'Avord, a atterri dans la soirée d'hier à Château-Chinon, où il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Les receveurs buralistes mutilés de guerre

Paris, 24 mai. — MM. Paul Reynaud, ministre des Finances, et Germain-Martin, ministre du Budget, avaient eu leur attention appelée sur la situation particulièrement digne d'intérêt des receveurs buralistes de 2^e classe.

Ces agents demandaient instamment que les débits de tabac dont ils ont seulement la gestion depuis le décret du 28 octobre 1925, fussent rattachés à leur recette buraliste, afin qu'ils pussent être, comme auparavant, titulaires du comptoir de vente.

Cette réforme est résolue à l'heure actuelle et le décret qui paraîtra demain matin au Journal Officiel en règle les conditions d'application.

Cette nouvelle ne manquera pas de réjouir les receveurs buralistes de 2^e classe, grands mutilés de guerre pour la plupart, dont la situation va se trouver ainsi sensiblement améliorée.

Les femmes de ménage et les Assurances sociales

M. Pierre Laval, ministre du Travail, vient de soumettre à la signature de M. le Président de la République un décret réglant la situation des femmes de ménage et des autres salariées effectuant à l'heure ou à la tâche des travaux d'ordre domestique, à l'égard des Assurances sociales.

Ces salariées qui devront être immatriculées par les soins de leur employeur s'il n'en ont qu'un ou à leur propre diligence dans les autres cas, présenteront à leurs employeurs leurs cartes de cotisation jour de chaque paye. L'employeur n'aura qu'à apposer les timbres correspondant à la double cotisation ouvrière et patronale, soit 8 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 9 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 10 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 11 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 12 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 13 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 14 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 15 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 16 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 17 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 18 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 19 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 20 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 21 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 22 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 23 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 24 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 25 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 26 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 27 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 28 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 29 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 30 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 31 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 32 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 33 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 34 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 35 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 36 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 37 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 38 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 39 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 40 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 41 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 42 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 43 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 44 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 45 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 46 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 47 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 48 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 49 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 50 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 51 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 52 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 53 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 54 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 55 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 56 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 57 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 58 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 59 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 60 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 61 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 62 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 63 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 64 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 65 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 66 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 67 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 68 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 69 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 70 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 71 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 72 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 73 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 74 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 75 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 76 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 77 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 78 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 79 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 80 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 81 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 82 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 83 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 84 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 85 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 86 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 87 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 88 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 89 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 90 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 91 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 92 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 93 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 94 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 95 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 96 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 97 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 98 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 99 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 100 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 101 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 102 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 103 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 104 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 105 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 106 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 107 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 108 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 109 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 110 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 111 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 112 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 113 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 114 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 115 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 116 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 117 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 118 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 119 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 120 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 121 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 122 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 123 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 124 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 125 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 126 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 127 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 128 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 129 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 130 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 131 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 132 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 133 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 134 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 135 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 136 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 137 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 138 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 139 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 140 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 141 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 142 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 143 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 144 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 145 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 146 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 147 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 148 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 149 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 150 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 151 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 152 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 153 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 154 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 155 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 156 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 157 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 158 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 159 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 160 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 161 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 162 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 163 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 164 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 165 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 166 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 167 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 168 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 169 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 170 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 171 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 172 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 173 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 174 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 175 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 176 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 177 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 178 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 179 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 180 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 181 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 182 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 183 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 184 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 185 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 186 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 187 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 188 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 189 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 190 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 191 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 192 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 193 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 194 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 195 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 196 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 197 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 198 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 199 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 200 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 201 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 202 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 203 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 204 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 205 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 206 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 207 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 208 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 209 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 210 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 211 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 212 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 213 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 214 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 215 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 216 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 217 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 218 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 219 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 220 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 221 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 222 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 223 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 224 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 225 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 226 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 227 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 228 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 229 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 230 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 231 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 232 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 233 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 234 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 235 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 236 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 237 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 238 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 239 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 240 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 241 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 242 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 243 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 244 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 245 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 246 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 247 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 248 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 249 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 250 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 251 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 252 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 253 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 254 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 255 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 256 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 257 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 258 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 259 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 260 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 261 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 262 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 263 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 264 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 265 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 266 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 267 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 268 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 269 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 270 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 271 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 272 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 273 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 274 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 275 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 276 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 277 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 278 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 279 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 280 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 281 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 282 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 283 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 284 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 285 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 286 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 287 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 288 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 289 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 290 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 291 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 292 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 293 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 294 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 295 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 296 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 297 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 298 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 299 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 300 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 301 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 302 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 303 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 304 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 305 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 306 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 307 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 308 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 309 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 310 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 311 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 312 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 313 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 314 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 315 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 316 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 317 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 318 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 319 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 320 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 321 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 322 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 323 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 324 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 325 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 326 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 327 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 328 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 329 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 330 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 331 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 332 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 333 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 334 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 335 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 336 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 337 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 338 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 339 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 340 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 341 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 342 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 343 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 344 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 345 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 346 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 347 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 348 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 349 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 350 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 351 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 352 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 353 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 354 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 355 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 356 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 357 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 358 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 359 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 360 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 361 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 362 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 363 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 364 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 365 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 366 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 367 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 368 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 369 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 370 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 371 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 372 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 373 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 374 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 375 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 376 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 377 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 378 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 379 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 380 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 381 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 382 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 383 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 384 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 385 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 386 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 387 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 388 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 389 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 390 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 391 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 392 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 393 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 394 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 395 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 396 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 397 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 398 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 399 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 400 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 401 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 402 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 403 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 404 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 405 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 406 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 407 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 408 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 409 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 410 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 411 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 412 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 413 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 414 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 415 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 416 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 417 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 418 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 419 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 420 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 421 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 422 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 423 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 424 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 425 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 426 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 427 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 428 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 429 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 430 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 431 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 432 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 433 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 434 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 435 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 436 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 437 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 438 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 439 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 440 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 441 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 442 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 443 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 444 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 445 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 446 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 447 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 448 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 449 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 450 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 451 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 452 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 453 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 454 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 455 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 456 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 457 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 458 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 459 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 460 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 461 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 462 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 463 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 464 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 465 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 466 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 467 % du salaire effectif, plus 1 % de cotisation patronale, soit 468 % du salaire